

Tribunaux administratifs de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin



Frank HO SI FAT

Président des tribunaux administratifs
de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy
et Saint-Martin



Effectifs de la juridiction :

22

personnes dont :

8

magistrates
et magistrats

14

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

L'année 2025 confirme le dynamisme de l'activité juridictionnelle des tribunaux administratifs de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. L'ensemble de la communauté juridictionnelle s'est une fois encore pleinement mobilisée pour répondre à la demande de justice et maintenir un délai moyen de jugement inférieur à un an.

Les tribunaux ont jugé des affaires très médiatisées comme celles relatives à la fermeture d'un établissement scolaire privé hors contrat en raison de manquements persistants, à l'attribution du marché public relatif au contrôle sanitaire des eaux de piscine et de baignade en Guadeloupe, et à la révocation d'une directrice générale d'une grande institution culturelle.

L'année a également été marquée par un développement significatif de la médiation. Deux conventions ont été signées, l'une avec le centre hospitalier de Basse-Terre et l'autre avec le rectorat de l'académie de la Guadeloupe renforçant ainsi le recours à ce mode alternatif de règlement des différends. Une « Semaine de la médiation » a en outre permis de sensibiliser un large public aux avantages de ce processus amiable de règlement du litige.

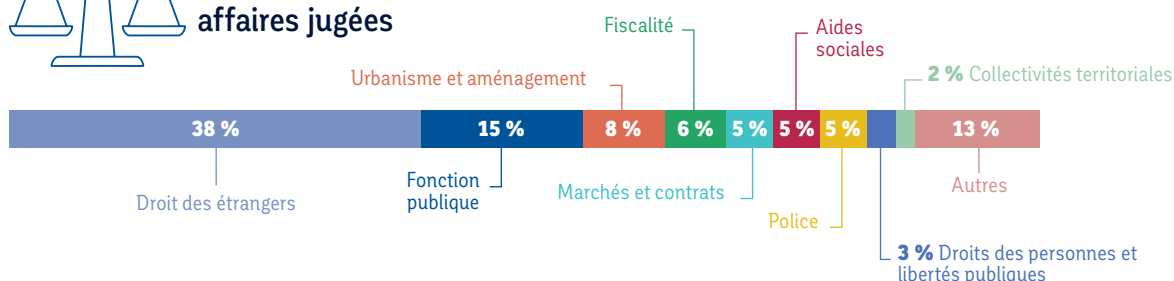
Par ailleurs, les tribunaux ont accru leurs liens avec les acteurs locaux en participant à la Matinale RH du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe et en organisant plusieurs événements comme la journée nationale de l'accès au droit avec les juridictions judiciaires. La Nuit du droit, en partenariat avec l'Université des Antilles, a constitué également un temps fort de l'année 2025, avec la mise en scène d'un procès fictif consacré à ChatGPT, qui a permis d'aborder de manière pédagogique les enjeux liés à l'intelligence artificielle.

Enfin, à l'occasion de la visite du garde des Sceaux, les affaires relatives aux « 50 pas géométriques » ont été évoquées par les tribunaux administratifs tandis que les juridictions judiciaires ont exposé les défis liés au régime de l'indivision. Ces discussions ont souligné la complexité de la problématique du foncier spécifique au territoire.

2025 en chiffres



1 658
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



397

affaires jugées en urgence (référés)

-10 % par rapport à 2024



1 599

affaires enregistrées

-20 % par rapport à 2024



10 mois et 6 jours

de délai moyen de jugement

+70 jours par rapport à 2024



80 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



30

médiations engagées

32 % de taux de réussite